

# FRAIS ANNEXES 2019

## BARÈME DES FRAIS ANNEXES AU DÉPART

APPLICABLE SUR L'ENSEMBLE DE NOS DESTINATIONS (FRANCE ET INTERNATIONALES)

*Les frais repris ci-dessous sont à appliquer systématiquement sur la LTA*

### 1. FRAIS FIXES (DONT DROIT DE TIMBRE, POUR TOUT PRODUIT HORS **EQUATION**) :

Description	Taux	Code IATA
Frais fixes d'enregistrement	<b>27.00 €</b>	<b>CH</b>
Frais fixes Handling		

### 2. TARIFICATION DES MESURES DE SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN, FRAIS DÛS AU TRANSPORTEUR (taxation sur poids brut) :

*Conformément au Règlement (UE) N°185/2010 du 04 mars 2010 et les Règlements d'exécution associés*

Description	Taux			Code IATA
	Tarif par Kg	Minimum de perception	Maximum de perception	
<u>Sécurisé</u> avec documentation conforme (1)	<b>0.025 €</b>	<b>7.50 €</b>	<b>25.00 €</b>	<b>MS</b>
<u>Non sécurisé</u> ou documentation non conforme <b>Hors EQUATION</b> (2)	<b>0.35 €</b>	<b>35.00 €</b>	<b>650.00 €</b>	<b>SC</b>
<u>Non sécurisé</u> ou documentation non conforme <b>EQUATION</b> (2)	<b>0.15 €</b>	<b>25.00 €</b>	<b>650.00 €</b>	

(1) *Expédition comportant mention de l'agrément d'un Agent Habilité ou Chargeur Connu, ayant fait l'objet des contrôles de sûreté, et dont le statut en matière de sûreté est SPX (peut-être transportée par des aéronefs affectées au transport des passagers, des aéronefs tout cargo, ou des aéronefs tout courrier) ou SCO (peut-être transportée par des aéronefs tout cargo ou des aéronefs tout courrier)*

(2) *Autre cas : expédition remise non sécurisée ou avec documentation sûreté non conforme*

Les frais repris ci-dessous sont applicables le cas échéant

### 3. LTA EXPRESS NON RESERVEE

Description	Taux		Code IATA
	Montant fixe	Tarif au Kg	
Pour toute LTA <b>EXPRESS</b> non réservée	<b>30.00 €</b>	<b>0.80 €</b>	<b>EA</b>

### 4. FRAIS LTA PAPIER

Description	Taux		Code IATA
	Montant par AWB		
Appliqué si: - l'accord « EDI e-AWB » entre Air France KLM Martinair Cargo et le client n'a pas été signé et activé. - le client n'a pas envoyé de FWB avant la livraison de sa marchandise à la compagnie.	<b>11.00 €</b>		<b>BI</b>

### 5. MARCHANDISES DANGEREUSES\* :

Description	Taux			Code IATA
	Montant total	Répartition		
		Agent *	Transporteur	
Frais d'inspection par expédition	<b>175.00 €</b>	<b>75.00 €</b>	<b>100.00 € (1)</b>	<b>RA</b>
Frais d'inspection par expédition pour envoi Light	<b>112.50 €</b>	<b>75.00 €</b>	<b>37.50 € (2)</b>	

(1) Applicable pour les envois où une déclaration de marchandise dangereuse est requise (SHC REX, RCX, RGX, RXB, RXC, RXD, RXE, RXG, RXS, RNG, RCL, RFG, RFL, RFS, RSC, RFW, ROX, ROP, RPB, RIS, RCM, RMD, RLM, RLI, RSB, RRY, RRW, RPG, DGD, CAO, RBI, RBM).

(2) Applicable pour les marchandises dangereuses qui ne nécessitent pas de déclaration (SHC ; ICE, REQ, RDS, ELI, ELM, MAG, RRE)

\* La compagnie conservera la part agent sous le code **IATA RB** si l'agent n'a pas satisfait aux règles concernant les matières dangereuses.

6. FRAIS DE TRANSMISSION DES BORDERAUX DE GROUPE :

Description	Taux	Code IATA
Données reçues pré validées	<b>3.50 € / HAWB</b>	<b>CG</b>
Données non reçues ou erronées	<b>39.00 € / HAWB</b>	<b>CC</b>

7. FRAIS DE PRISE EN CHARGE T1 :

Taux	Code IATA
<b>38.00 € / T1</b>	<b>CF</b>

8. EXPORT CONTROL SYSTEM (ECS) :

Description	Taux	Code IATA
Par <b>ECS</b> transmis manuellement	<b>18.00 € / ECS</b>	<b>DF</b>

9. FRAIS DE TRAITEMENT (pour les particuliers):

Description	Taux			Code IATA
	Tranches de poids	Montant fixe	Tarif par Kg	
Frais de traitement applicables aux expéditions donnant lieu à des opérations en douane	<b>Jusqu'à 10 Kg</b>	<b>25.00 €</b>		<b>CA</b>
	<b>De 11 à 100 Kg</b>	<b>30.00 €</b>		
	<b>+ de 100 Kg</b>	<b>55.00 €</b>	<b>0.07 €</b>	

10. ENVOI NON PRET POUR LE TRANSPORT\* :

Description	Taux		Code IATA
	Montant minimum	Tarif par Kg	
Application de ce tarif : - si l'envoi n'est pas accompagné d'une LTA correctement émise contenant des informations sur le poids, le contenu et tous les documents pertinents joints. - Si l'envoi n'est pas emballé correctement.	<b>50.00€</b>	<b>0.07 € / Kg</b>	<b>MU</b>

\*IATA Resolution 833

11. EMISSION D'UNE LTA PAR LE TRANSPORTEUR (AF ou KL) :

Description	Taux	Code IATA
Par LTA pour vol international	<b>50.00€</b>	<b>AW</b>
Par LTA pour vol domestique	<b>25.00€</b>	

12. FRAIS D'ENTREPOSAGE :

Description	Taux	Code IATA
Par Kg	<b>0.12€ / Kg</b>	<b>SO</b>
Minimum par Jour	<b>35.00€</b>	
Minimum par Expédition	<b>75.00€</b>	

13. FRAIS DE DEBOURS

Description	Taux	Code IATA
Charge	<b>10.00%</b>	<b>DB</b>
Minimum par HAWB	<b>35.00 €</b>	

14. FRAIS D'ENLEVEMENT - DTP:

Description	Taux	Code IATA
Par Kg	<b>0.12€ / Kg</b>	<b>SU</b>
Minimum par enlèvement	<b>75.00 €</b>	

15. FRAIS POUR DEPOUILLE MORTELLE :

Description	Taux	Code IATA
Frais fixe pour dépouille mortelle	<b>37.50 € / LTA</b>	<b>HB</b>
Frais chambre mortuaire > 7hrs ETD	<b>135.00 € / LTA</b>	<b>HR</b>

16. PALETTES NON CONSTITUEES CORRECTEMENT OU A RECONSTITUER:

Taux	Code IATA
<b>0.08 € / Kg</b>	<b>UC</b>

# BARÈME DES FRAIS ANNEXES A L'ARRIVEE

APPLICABLE SUR TOUTE EXPEDITION DESTINATION FRANCE  
HORS PRODUIT EQUATION INTRA METROPOLE

*Les frais repris ci-dessous sont applicables le cas échéant.*

## 1. FRAIS DE MISE À DISPOSITION DU FRET A L'ARRIVÉE :

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de poids	Montant	
Frais fixe de transfert		<b>Forfait 75.00 €</b>	<b>CD</b>
Frais de mise à disposition	<b>Jusqu'à 200 Kg brut</b>	<b>Forfait 18.00 €</b>	<b>MI</b>
	<b>de 201 à 1.000 Kg brut</b>	<b>Forfait 23.00 €</b>	
	<b>de 1.001 à 2.000 Kg brut</b>	<b>Forfait 38.00 €</b>	
	<b>+ de 2.000 Kg brut par tranche indivisible de 1.000 Kg brut *</b>	<b>28.00 €</b>	

*\*Poids arrondi aux 1.000 kg supérieurs*

*N.B. : Si à la demande du destinataire, la livraison d'une expédition doit être scindée en plusieurs lots, le Frais Fixe de Transfert ainsi que le Frais de Mise à disposition sont applicables à chacun des lots.*

## 2. FRAIS D'ENCAISSEMENT DES PORTS DÛS :

Description	Taux	Code IATA
Calculés sur le montant du prix au transport	<b>7.00 %</b>	<b>FC</b>
Minimum de perception	<b>70.00 €</b>	

## 3. FRAIS DE MAGASINAGE Y COMPRIS PRODUIT Equation :

Description	Taux		Code IATA
	Par kilo et par jour	Minimum de perception par expédition	
Frais applicables au-delà de la franchise pendant 3 jours	<b>0.15 €</b>	<b>45.00 €</b>	<b>SR</b>
Frais applicables à partir du 4 <sup>ème</sup> jour	<b>0.17 €</b>		

*\* La franchise de magasinage est de 2 jours ouvrables, y compris le jour d'arrivée du vol.  
Le 1<sup>er</sup> jour de facturation ne peut être un dimanche ou un jour férié*

#### 4. FRAIS DE MISE EN DÉPÔT TEMPORAIRE :

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de Poids	Montant	
Aux aéroports CDG et ORLY, les expéditions à l'import sont automatiquement transférées dans un dépôt ouvert par la Chambre de Commerce à partir du 90e jour calendrier (quantième d'arrivée + 90)	<b>Jusqu'à 10 Kg brut</b>	<b>Forfait 55.00 €</b>	<b>MG</b>
	<b>de 11 à 100 Kg brut</b>	<b>Forfait 65.00 €</b>	
	<b>de 101 à 199 Kg brut</b>	<b>Forfait 75.00 €</b>	
	<b>Au-delà de 200 Kg (par tranche indivisible de 100 Kg suppl.)</b>	<b>3.50 € / Kg</b>	

#### 5. FRAIS DE DESTRUCTION :

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de poids	Montant	
Destruction de marchandises, sauf marchandises dangereuses	<b>jusqu'à 10 Kg</b>	<b>Forfait 155.00 €</b>	<b>MF</b>
	<b>11 à 20 Kg</b>	<b>Forfait 270.00 €</b>	
	<b>de 21 à 30 Kg</b>	<b>Forfait 395.00 €</b>	
	<b>de 31 à 40 Kg</b>	<b>Forfait 515.00 €</b>	
	<b>de 41 à 50 Kg</b>	<b>Forfait 635.00 €</b>	
	<b>Au-delà de 50 Kg (par kilo supplémentaire)</b>	<b>0.90 € / kg</b>	

*\*Les frais de magasinage sont dus, selon le barème en vigueur au jour de la destruction*

*\*Les frais de destruction des envois DGR sont soumis à devis*

#### 6. FRAIS DE PASSAGE AU TERMINAL PERISSABLE :

Description	Taux		Code IATA
	Tarif par Kg	Minimum de perception par expédition	
A l'import et au transit à CDG, le contrôle des produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine, mais devant voyager sous certaines conditions liées à la température, se fait dans le terminal périssable de France Handling. Les diverses taxes de mise à disposition, de passage au terminal périssable ainsi que les frais de magasinage seront refacturés à notre clientèle	<b>0.070 €</b>	<b>35.00 €</b>	<b>FA</b>

7. SERVICE DE LIVRAISON DIRECTE DTA :

Description	Taux		Code IATA
Frais fixe	75.00 €		SB
Frais de livraison	0-200 Kg	20.00 €	SF
	201-1000 Kg	25.00 €	
	1001-2000 Kg	45.00 €	
	Chaque 1000 Kg additionnels	30.00 €	
Frais spéciaux	Sur demande préalable auprès de votre commercial à l'Import		SD

8. NAVETTE CDG-ORY :

Description	Taux		Code IATA
	Minimum	Tarif par kg	
Transfert demandé par l'agent ou le destinataire pour une LTA passant par CDG	65.00 €	0.80 € / kg	MJ

9. PREUVE DE LIVRAISON (P.O.D.) :

Taux	Code IATA
55.00 € / Par demande	DJ

10. FRAIS DE CONTRE-PESEE :

Taux		Code IATA
Tranches de poids	Montant	
De 0 à 100kg	Forfait 50.00 €	MK
De 101 à 200kg	0.45 € / kg	
Au-delà de 200kg	0.40 € / kg	

11. FRAIS LIES AUX UNITES DE CHARGE (ULD) :

Description	Taux	Code IATA
Frais de détention au-delà de 5 jours	25.00€ / Jour	UD
Frais de livraison-ramassage ULD	A la demande	UH

# BARÈME DES FRAIS ANNEXES DIVERS

APPLICABLE AUX EXPÉDITIONS IMPORT, EXPORT OU TRANSIT

## 1. FRAIS DE MAGASINAGE EN FRIGO :

Description	Taux		Code IATA
	Par kilo et par jour	Minimum de perception par LTA	
A ajouter aux Frais de Magasinage décrits ci-dessus	<b>0.070 € / Kg</b>	<b>40.00 €</b>	<b>MB</b>

## 2. OPÉRATION SUR DOCUMENTS (C.C.A.) :

Description	Taux	Codes IATA
S'applique à tout changement demandé par le client sur la rédaction de la LTA (expéditeur, destinataire, destination, poids, colis...) et également sur document d'accompagnement (exportation temporaire, visa de document, ECS, etc...)	<b>80.00 € / Par demande</b>	<b>DH</b>

## 3. AUTRES OPÉRATIONS SPÉCIALES :

Description	Taux
Utilisation des installations aéroportuaires. Mise en place de moyens de manutention spéciaux à la demande du client. Interventions et contrôles spéciaux pour animaux vivants, végétaux, valeurs, etc...	Contactez votre équipe commerciale pour toute demande de devis

## 4. CHARGEMENT / DÉCHARGEMENT :

Tranche de Poids	Taux	Code IATA
Tarif par Kg	<b>0.07 €/Kg</b>	<b>FF</b>
Minimum de perception	<b>25.00 €</b>	

## 5. OUVERTURE SPÉCIALE DES CENTRES :

Description	Taux	Code IATA
	Par tranche d'1 heure et par LTA	
Jours non ouvrés et en dehors des heures d'ouverture	<b>500.00 €</b>	<b>MC</b>



### 6. REMISE INTÉRIEURE :

Description	Taux	Code IATA
Frais fixes	<b>160.00 €</b>	<b>SP</b>
Frais de manutention	<b>0.11 € / KG</b>	

### 7. FRAIS DE TRADUCTION DE DOCUMENTS PAR ORGANISME HABILITÉ :

Description	Taux	Code IATA
Première page	<b>350.00 €</b>	<b>MN</b>
Page supplémentaire	<b>130.00 €</b>	

### 8. FRAIS LIES AUX CONTAINERS :

Description	Taux		Code IATA
Frais de Check list	<b>37.50 €</b>		<b>PA</b>
Frais de re-icing	Par opération	<b>2.10 € /Kg de carboglace</b>	<b>MX</b>
	Minimum de taxation facturé	<b>100.00 €</b>	
Frais de changement de pile / container	Par opération	<b>75.00 €</b>	
	Puis forfait	<b>50.00 € fourniture de piles/container</b>	

Type de containers					
RKN T2	RAP T2	RKN EI	RKN K7	RKN K7	TWIN

Type de containers	Poids pivots	Taux
<b>RKN ou TWIN</b>	<b>717 Kg</b>	Pour toute information sur les conditions tarifaires et de location, merci de vous rapprocher de votre service commercial.
<b>RAP</b>	<b>1667 Kg</b>	

### 9. TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE :

Tous les frais annexes sont soumis à la **TVA** au taux en vigueur lors de la facturation, à l'exception des frais de magasinage (Code IATA SR/SO)

# BARÈME DES FRAIS ANNEXES POUR ENVOI D'ANIMAUX VIVANTS

*La station animalière de CDG est exclusivement dédiée à l'Import et au Transit et uniquement en provenance de pays tiers.*

## 1. JOURS ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT AVEC PREALERTE OBLIGATOIRE:

- Du lundi au vendredi avec une préalerte 72 heures avant l'expédition de **06h30 à 20h00**.
- Fermée les Week-ends et jours fériés. Ouverture exceptionnelle possible avec préavis d'un minimum de 72 H.
- Attention : Pour les envois de pays tiers vers l'Intra domestique ou UE le transport ne peut s'effectuer que du lundi au vendredi.

**NB :** Ne pas omettre de demander à la station animalière les frais pour tout envoi d'animaux vivants au transit.

## 2. FRAIS :

Description	Taux	Code IATA
Pour les expéditions Import	Les frais seront imputés au destinataire	<b>MD</b>
Pour les expéditions Transit	Les frais seront imputés à l'expéditeur	<b>LA</b>
Pour les expéditions Export : frais de check list	<b>37.50 €</b>	<b>LE</b>

## 3. CONTACTS :

Qui contacter ?	Contacts	
Vous pouvez contacter le Responsable de la station animalière aux heures d'ouverture pour étude et/ou devis éventuels	Téléphone	<b>01 48 62 98 62</b> ou <b>63</b>
	Fax	<b>01 48 64 98 64</b>
	Télex	<b>CDGVTXH</b>
	Mail	<a href="mailto:accueilviaroissy@wfs.aero">accueilviaroissy@wfs.aero</a> ou <a href="mailto:cjouanchicot@wfs.aero">cjouanchicot@wfs.aero</a>
Numéro d'urgence – Par BIP	Téléphone	<b>08 36 60 60 60</b> Puis le numéro d'appel <b>00 69 630</b> suivi de la touche # Puis taper le numéro que l'agent doit rappeler suivi de la touche #

#### 4. OBLIGATIONS DE PASSAGE :

Afin de satisfaire aux contrôles vétérinaires, en conformité avec les directives communautaires, le passage à la station animalière est obligatoire pour :

- Les animaux en provenance de pays tiers à destination de pays de l'UE (France Métropolitaine comprise) dont le premier point d'entrée dans l'UE est Roissy Charles de Gaulle.
- Les animaux en provenance de pays tiers vers d'autres pays tiers via Roissy Charles de Gaulle.

Sont dispensés du passage en station animalière : les animaux de compagnie accompagnés.

Le contrôle de ces animaux sera effectué par la douane pour les espèces suivantes et si les conditions reprises, ci-après, sont respectées :

- Chiens, chats, furets, invertébrés (sauf abeilles et crustacés), les poissons tropicaux d'ornement, les amphibiens, les reptiles les oiseaux (sauf volailles) et les lapins
- Si leur nombre est inférieur ou égal à 5 spécimens par LTA destiné à des particuliers sans but lucratif.
- Si le particulier prouve qu'il a voyagé avec l'animal ou dans les 5 jours avant ou après lui sur présentation de sa carte d'embarquement
- Si la destination finale est Roissy Charles de Gaulle ou Province uniquement

Nous vous informons que suite à la publication au Journal officiel du 14 Août 2015, la station animalière de Roissy Charles de Gaulle est agréée pour traiter à l'import et au transit tout type d'animaux à l'exception des serpents venimeux.

#### 5. BAREME :

**NB : Le barème ci-dessous est donné à titre indicatif. Toute prestation doit faire l'objet d'un devis spécifique au préalable auprès de la station animalière.**

<b>Transfert des animaux vivants ou rapatriement des stalles vides</b>	
1 stalle ou 1 palette	<b>98.00 €</b>
2 stalles ou 2 palettes	<b>119.00 €</b>
3 stalles ou 3 palettes	<b>193.00 €</b>
4 stalles ou 4 palettes	<b>213.00 €</b>
5 stalles ou 5 palettes	<b>310.00 €</b>
En vrac	<b>0.14 € / Kg</b>
Minimum de	<b>62.50€ par transfert</b>
Chargement ou déchargement lorsque le transfert n'est pas assuré par nos soins	<b>0.07€ / Kg</b>
<b>Dé-palettisation ou palettisation fret</b>	
Perception de	<b>0.14 € / Kg</b>
Minimum de perception	<b>39.00 € / palette</b>
Maximum de perception	<b>112.00€ / palette</b>
<b>Mise en CM, transfert et livraison</b>	
Mise en CM et livraison de/vers : AFE/STAVI ou G1XL/STAVI ou STAVI/AFE ou STAVI/G1XL	<b>62.50 € /LTA par trajet simple</b>
Autres contenants vrac	<b>0.14 € / Kg</b>
Avec un minimum de perception	<b>62.50 € /LTA par taje simple</b>

<b>Tarification pour passage des animaux (par tranche de 24H, entrée et sortie pendant les heures d'ouverture)</b>		
<b>Catégories</b>	<b>Minimum de perception ou lot</b>	<b>Montant en Euros hors taxes</b>
Animaux de compagnie (maximum 15Kg)	Par animal (bordereau inclus)	<b>60.00 €</b>
Animaux de compagnie (de 16Kg à 45Kg)	Par animal (bordereau inclus)	<b>90.00 €</b>
Animaux de compagnie (supérieur à 45Kg)	Par animal (bordereau inclus)	<b>120.00 €</b>
Reptiles / amphibiens	Par caisse (maxi 0.1m3)	<b>33.00 €</b>
Rongeurs / Lagomorphes	Par boîte (maxi 0.1m3)	<b>33.00 €</b>
Autres animaux (maximum 15Kg)	Par caisse	<b>60.00 €</b>
Autres animaux (de 16Kg à 45Kg)	Par caisse	<b>90.00€</b>
Autres animaux (supérieur à 45Kg)	Par caisse	<b>120.00€</b>
Primates (forfait palette possible)	Par animal	<b>31.00 €</b>
Cheval sans box	Par animal	<b>132.00 €</b>
Cheval avec box	Par animal	<b>230.00 €</b>
Equidé inférieur à 1.20m au garrot	Par animal	<b>88.00 €</b>
Equidé inférieur à 1.20m au garrot	Par box	<b>230.00 €</b>
Autres gros animaux	Forfait palette	<b>385.00 €</b>
Poussins palette	Par palette	<b>385.00 €</b>
Poussins vrac	Par boîte	<b>5.50 € avec un minimum de perception de 33.00 €</b>
Animaux aquatiques	Par tranche de 150kg	<b>33.00 €</b>
Invertébrés	Par tranche de 150kg	<b>33.00 €</b>

<b>Autres frais</b>		
<b>Catégories</b>	<b>Minimum de perception ou lot</b>	<b>Frais</b>
Prise en charge	Par LTA	<b>30.00 €</b>
Préparation d'un DVCE*	Par DVCE	<b>50.00 €</b>
Ré-oxygénation	Par caisse	<b>27.50 €</b>
Cerclage	Par caisse	<b>16.50 €</b>
Désinfection	Par ULD	<b>55.00€</b>
Nettoyage	Par stalle	<b>200.00€</b>
Accès aire de lavage	camion	<b>120.00€</b>
Elimination des déchets	Par caisse	<b>55.00 €</b>
Elimination des déchets	Par stalle	<b>300.00 €</b>
Elimination des déchets	Par stalle double niveau	<b>350.00 €</b>
Equarrissage	Par petit animal	<b>55.00 €</b>
Equarrissage	Par gros animal	<b>Sur devis</b>

\*DVCE : Document Vétérinaire Commun d'Entrée

(Document établi par la station animalière pour chaque transit et à l'import pour les particuliers)

## Ouverture (une heure supplémentaire comprise)

### Avec pré-alerte de 72H ouvrables

Catégories	Minimum de perception ou lot	Frais
Samedi, Dimanche et Jours fériés de 00h00 à 08h00	Par LTA	<b>140.00 €</b>
Samedi, Dimanche et Jours fériés de 08h00 à 20h00	Par LTA	<b>100.00 €</b>
Samedi, Dimanche et Jours fériés de 20h00 à 00h00	Par LTA	<b>140.00 €</b>
Du Lundi au Vendredi de 05h00 à 06h30	Par LTA	<b>100.00 €</b>
Du Lundi au Vendredi de 20h00 à 22h00	Par LTA	<b>100.00 €</b>
Du Lundi au Vendredi de 22h00 à 05h00	Par LTA	<b>140.00 €</b>

### Sans pré-alerte de 72H ouvrables : majoration de 140.00€

*Tarifs soumis à TVA : 20%*

*Tarifs sous réserve de modifications – dégressivité possible selon le nombre d'animaux.*

## 6. LES DOUANES :

Redevance Vétérinaire à régler à la douane lors du dédouanement pour tout import : Forfait 30.49 EUR HT (Selon l'arrêté du 25 Juin 2012 fixant les tarifs de la redevance pour les contrôles vétérinaires et phytosanitaires à l'importation, modifié par l'arrêté du 18 Juillet 2012)

Pour G1XL : Air France Cargo – Cargo 2 agence

Bureau de douane BC Air France (pour les animaux domestiques accompagnés sans redevance)

Du lundi au samedi de 08h00 à 20h00 Téléphone : 01 41 56 90 81

La station animalière de CDG dépend du Bureau de Douane Banale situé en zone de fret 2

(Pour les animaux domestiques non accompagnés et/ou de particuliers)

20 Rue du Trait d'Union – Bâtiment DHL Aviation – Bâtiment 3700 – 1<sup>er</sup> étage. Téléphone : 01 48 16 61 38/40

Porte 1323 – Unité de visite GF1

Du lundi au samedi de 08h00 à 20h00 (si règlement en espèces fermeture à 19h30)

Permanence de nuit de 20h et jusqu'à 8h00 : UDD (Unité Dédouanement)

20 Rue du Trait d'union – Bâtiment DHL Aviation – Bâtiment 3700 – 1<sup>er</sup> Etage

Porte 1323

(Délivrance du permis d'enlever sans encaissement)

Téléphone : 01 48 16 30 66.

Bureau de contrôle de Sodexi : (Intra domestique et UE) : Du lundi au samedi de 08h00 à 20h00

Cargo 6 – 2 rue des Voyelles / Téléphone : 01 70 03 81 17

Sodexi – Gare 2, pour les animaux vivants, les nuitées sont interdites.

Pour Orly : Il n'y a pas de station animalière.

## 7. TARIFS DES CAISSES DE TRANSPORT POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

Taille	Modèle Skykennel	Poids	Poids Volume	Dimensions	Prix de vente HT	Code Article C2B/SAP	IATA Code
1	100	4 kg	14 kg	54x41x39 cm	<b>80.00 €</b>	3022883	<b>AC</b>
2	200	6 kg	28 kg	69x51x49 cm	<b>110.00 €</b>	3022884	
3	400	10 kg	61 kg	92x61x66 cm	<b>180.00 €</b>	3022885	
4	500	14 kg	87 kg	102x67x77cm	<b>210.00 €</b>	3022886	
5	700	23 kg	148 kg	122x82x89 cm	<b>320.00 €</b>	3022887	

## 8. FACTURATION DES ESPACEURS BOIS

Palettisation des animaux vivants remis vrac, type : poussins, lapins, pigeons etc.

Par unité de chargement	Forfait en € HT
1 Palette Pont (PMD)	<b>285.00 €</b>
1/2 Palette Pont (1/2 PMD)	<b>162.00 €</b>
1 Palette Soute (PLD)	<b>190.00 €</b>
1/2 Palette Soute (1/2 PLD)	<b>95.00 €</b>
1/3 Palette Soute (1/3 PLD)	<b>65.00 €</b>
BRC	<b>N/A espaceurs carton fournis par le remettant</b>

### **Rappel :**

*Pour les remises sur Orly : palettisation uniquement de palette soute complète, de 1/2 palette soute ou de BRC si le type de boîte le permet.*

# BARÈME DES FRAIS ANNEXES POUR ENVOI DE VALEURS

Toute expédition d'envoi de valeurs est réalisée par la société Brink's

Les frais annexes relatifs à l'envoi de ces valeurs repris ci-après, doivent figurer **OBLIGATOIREMENT** sur le facial de la MAWB au niveau des frais annexes (Code VA) pour chaque **LTA** Import – Export ou Transfert CDG/ORY. Ils seront inclus dans la case « Total autres frais dû au transporteur » en port payé ou en port dû, selon les cas.

## 1. HORAIRES D'OUVERTURE DES CENTRES BRINK'S:

LIEUX	Du Lundi au Vendredi	Samedi
CDG	De 5h à 23h	De 5h à 13h
ORY	De 10h à 17h	Fermé

## 2. TARIFS DE BASE :

- Forfait de **120h** en chambre forte + transport en piste pour une expédition **NVD** (sans valeur déclarée). Au-delà de **120h**, des frais de stockage s'appliquent.
- Pour toute expédition Export, le statut de l'expédition en terme de sécurisation doit être fourni par le client (fret sécurisé ou non sécurisé).
- Pour toute expédition Transit, le fret sera de nouveau sécurisé si un reconditionnement est nécessaire entre un avion long-courrier et un vol Europe ou domestique.

Description	Taux		Code IATA
	Tranches de Poids	Montant	
Tarif pour toute expédition de valeur	De 0 à 99kg	<b>225.00 € HT/LTA</b>	<b>VA</b>
	De 100kg à 199kg	<b>275.00 € HT/LTA</b>	
	De 200kg à 499kg	<b>325.00 € HT/LTA</b>	
	A partir de 500kg	<b>950.00 € HT/LTA</b>	

## 3. STOCKAGE AU-DELA DE 120 HEURES :

Description	Taux	Code IATA
Par jour de stockage	<b>1.15 € HT / KG et par jour</b>	<b>MR</b>
Minimum de perception	<b>40.00 € HT/ jour</b>	

## 4. DEMANDE D'OUVERTURE SPECIALE DES CENTRES (EN DEHORS DES HEURES OUVRABLES) :

Description	Taux	Code IATA
Forfait minimum pour 3 h	<b>920.00€ HT</b>	<b>MR</b>
Au-delà de 3h	<b>314.00€ HT/ Heure indivisible</b>	

Rappel :

L'ensemble de ces frais doivent être portés sur la LTA par l'émetteur à la rubrique « autres frais », précédés du code IATA VA ou MR selon prestation demandée.

Ils seront inclus dans la case « Total autres frais dû au transporteur » en port payé ou en port dû, selon les cas.